

Direction Générale des Finances Publiques

Le 30/01/2024

Direction départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine

Pôle d'évaluation domaniale des Hauts-de-Seine

167-177 avenue Joliot Curie

92 013 NANTERRE cedex

Courriel : ddvip92.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances
publiques des Hauts-de-Seine

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : François RISACHER

Courriel : francois.risacher@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 25 09 61 10

Réf DS :16014882

Réf OSE : 2024-92014-06693

VILLE DE BOURG LA REINE

Par avis du 14 décembre 2023, le service du Domaine a estimé un immeuble de rapport (ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner), situé 17 avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE et cadastré section E n°48, pour un montant de 1 450 000 euros hors droits, taxes ou charges.


Par décision du 28 décembre 2023, la ville a décidé d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le bien pour 1 550 000 euros. Ce montant se situe dans la marge d'appréciation de 10 % (+ 6,90%).

Cette opération a pour objectif la réalisation de logements locatifs sociaux. Le bien a ainsi vocation à être rétrocédé à un opérateur social pour lequel la ville de BOURG-LA-REINE agit.

Le bien acquis par la commune n'a subi aucun changement dans son état ou sa consistance en vue de sa rétrocession. Sa valeur déterminée dans l'avis du 14 décembre 2023 – et dont la validité est de 12 mois – est donc inchangée.

La rétrocession du bien à l'opérateur social peut se réaliser à la valeur de **1 550 000 euros hors droits, taxes ou charges**, conforme à l'avis domanial du 14 décembre 2023, augmentée des frais d'acquisition estimés à 18 500 euros.

Pour la Directrice départementale des Finances Publiques,
Administratrice générale des Finances publiques



François Risacher
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques